

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



BOA accompagne la scolarité de vos enfants



Jusqu'à
5
mois
de sésame



Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0357 du 17 au 23 Septembre 2019- Prix : 250 F CFA

(Deuxième Partie)

SOCIÉTÉ / MICROFINANCES :

P.4,5&6

Les Autres Sources de Ponction des Fonds de Coopec Solidarité par FUCEC



CANDIDATURE DE KPODAR EKUÉ
À LA PRÉSIDENTIELLE 2020 :

Un prestidigitateur apparaît

P.3



Ekué Gamessou Kpodar

CEDEAO / MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE :

Un atelier sur le partage d'expériences sur les défis et les meilleures pratiques s'ouvre ce mardi à Dakar



Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale de la CEDEAO

P.2

ECONOMIE :

L'Activité économique retrouve sa vigueur d'avant Août 2017

P.3



Le ministre Sani Yaya (g) et Ivohasina Razafimanahana du FMI (dt)

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations. **Journalemploi.com** Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 17 Septembre 2019

Matin:

Orages

30°C

Après-midi:

Orages

24°C

22 Nov 16ème
9 Déc Foire
2019 Internationale de
LOME
Foire de toutes les opportunités

Thème : Le E-commerce pour une forte expansion des échanges

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 / 6 3/



www.cotcf.tg



EDITO

Rechercher la vérité

Dans notre monde aujourd'hui, il existe toute une floraison d'assertions dites abusivement "vérités".

Presque tout le monde a sa vérité et s'empêche ainsi de rechercher la vérité. Avoir comme objet la recherche de la vérité, c'est justement se mettre sur cette voie d'humilité et de prise de conscience que nous ne connaissons rien. Nous ne savons rien et devons donc avoir comme objet cette démarche constante de recherche de la vérité.

En être conscient, c'est déjà faire le pas utile. C'est être guidé par ce besoin tout en grandissant dans cette quête permanente de recherche de la vérité.

La vérité n'est pas figée. Elle n'est non plus statique. Elle se laisse chercher, se recherche en dehors de tout dogme.

Le "Connais-toi toi-même" est d'une utilité urgente et importante. En effet, la vie est le plus difficile des examens. Beaucoup de gens échouent parce qu'ils essaient de copier les autres sans se rendre compte que tout le monde a à un questionnaire différent. Essayons donc de répondre à notre questionnaire et notre vie serait une réussite. La connaissance de soi conduit à l'épanouissement et au bonheur.

Donc dans sa démarche quotidienne de recherche de la vérité, l'humain devra cultiver cette humilité qui ouvre toutes les portes. Mais être aussi persévérant dans la recherche. Sur le Chantier.

Crédo TETTEH

CEDEAO / MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE : Un atelier sur le partage d'expériences sur les défis et les meilleures pratiques s'ouvre ce mardi à Dakar

Du 17 au 19 septembre 2019, la Division de l'Assistance Electorale (DAE) de la CEDEAO, dirigée par Monsieur OKE Francis Gabriel, organise à Dakar un atelier sur la révision et l'évaluation du déploiement des missions d'observation électorale à long terme (MOELT) dans les Etats membres de l'organisation sous-régionale.

Par Crédo TETTEH

Organisée avec l'appui de l'Union européenne, la rencontre devrait permettre à la cinquantaine de participants venus des 15 pays membres et des structures spécialisées de la CEDEAO, d'examiner la planification et la conduite des missions antérieures et d'être informés des leçons apprises, y compris des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des MOELT.

En couvrant les périodes pré-électorale, électorale et postélectorale, les missions d'observation électorale à long terme (MOELT) permettent aux observateurs de disposer de plus de temps pour une évaluation détaillée et complète des différentes étapes du processus électoral, ce qui permet de mieux cerner l'avènement potentiel de



Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale de la CEDEAO

conflits liés aux élections et pouvant survenir à n'importe quel stade du processus électoral.

Ainsi, après cinq années d'appui de la CEDEAO aux processus électoraux dans ses Etats membres, il s'est avéré nécessaire d'examiner et d'évaluer le déploiement des MOELT, d'où la tenue de l'atelier de Dakar, qui sera notamment l'occasion d'un partage d'expériences sur les défis et les meilleures pratiques en matière de planification et de conduite de missions d'observation électorale en Afrique

de l'Ouest.

Précisons que la DAE, qui est l'une des divisions du Département des Affaires politiques, Paix et

Sécurité de la Commission de la CEDEAO, a pour objectifs d'apporter un soutien à la tenue d'élections crédibles, d'harmoniser les procédures d'administration des élections dans la sous-région et de renforcer les capacités des organes de gestion des élections (OGE).

La Division Assistance Electorale (DAE) exécute le mandat de la Commission de la CEDEAO en matière d'assistance électorale régi par trois instruments juridiques essentiels que sont le Protocole de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au Protocole de 1999 relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion, le règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, le Cadre de prévention des conflits de 2008 et le Manuel d'observation des élections de la Communauté.

Les objectifs spécifiques des MOELT

- Assurer une présence avant, après et immédiatement après les élections. Les MOELT servent de mécanismes d'intervention rapide pour la prévention et la gestion de tout conflit potentiel lié aux élections ;
- Garantir l'impartialité, la transparence, la crédibilité et la fiabilité du processus électoral et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en tenant compte de leur universalité, de leur interdépendance et de leur indivisibilité ;
- Évaluer la performance des principaux acteurs du processus électoral afin de vérifier le respect des lois et réglementations électorales ;
- Conseiller le chef de mission sur toutes les questions liées au processus électoral ;
- Préparer l'arrivée de la mission d'observation électorale à court terme ;
- Partager des analyses et des préoccupations avec les observateurs à court terme de la CEDEAO ;
- Fournir des analyses crédibles en temps réel et des recommandations substantielles ;
- Contribuer à la création d'un climat de confiance et favoriser la participation des citoyens ;
- Contribuer au rapport final de la mission.

Togoentrepotarchive.com

Togo Entrepôt Archives est une société qui offre les services suivants :

Stockage des archives - Audit - Numérisation - Incinération des archives

Nous disposons d'une équipe pour réorganiser vos archives et des locaux pour externaliser vos archives

Notre ambition :

Donner la possibilité à nos clients de réaliser des économies mais surtout de préserver la mémoire de leur entreprise.

Nous disposons d'une équipe d'une équipe pour classer vos archives, les numériser et les incinérer.

Tél : 22 20 05 53

Cél : 91 06 88 07/

93 54 72 00

TogoMac.com

TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule,

AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès www.togomac.com

Revendeur des logiciels Sage

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07

www.sogesti.net ; info@sogesti.net

TogoAnnonce.com

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces

Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-

www.togoannonce.com



Récapissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERA Razak

Impression : ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

22 Nov
9 Déc
2019

16^{ème}
Foire
Internationale de
LOME

+ 1000
EXPOSANTS
300 000
VISITEURS

Foire de toutes les opportunités

Thème : Le E-commerce pour
une forte expansion des échanges

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 37

www.cetef.tg

CANDIDATURE DE KPODAR EKUÉ À LA PRÉSIDENTIELLE 2020 :

Un prestidigitateur apparaît

Les candidatures à la présidentielle de 2020 continuent de s'annoncer. Après Gerry Taam du NET, c'est autour de Monsieur Kpodar Ekué Gaméssou d'annoncer sa candidature pour cet exercice électoral.

Par Crédo TETTEH

Prétendant offrir l'alternance tant clamé depuis des décennies par des professionnels de l'opposition, Kpodar Ekué un prestidigitateur nous est né.

Pour cet ancien de la Coalition des 14 Partis aujourd'hui en souffrance et en lambeaux, le candidat Kpodar pense exhorter Faure Gnassingbé à renoncer à une candidature en 2020. Comme si la politique est une partie de charité et de dons de vivres, le sieur Kpodar ne manque pas d'audace en lançant un appel à Faure Gnassingbé : " Nous lançons un appel fraternel et solennel au chef de l'Etat de faire preuve d'élévation de soi, de se mettre au-dessus de la mêlée, pour murir sa



Ekué Gaméssou Kpodar

décision au sujet de 2020 ". il va plus loin en demandant au chef de l'Etat " de bien considérer les faits, sans interférence aucune, de prendre en compte avec noblesse et grandeur l'intérêt général de notre pays, affronter courageusement sa conscience et sa responsabilité aux fins de prendre la bonne décision " avant d'ajouter comme un garçon fait la cour à une fille " Nous le

savons capable de dépassement. Nous sommes convaincus qu'il sait qu'un grand leader doit soigner sa sortie afin de rentrer dans l'histoire du bon côté ".

A entendre ce politique, on a comme l'impression qu'il est à une partie de prestidigitation qu'il ne maîtrise pas lui-même. Dans un autre registre, on peut faire l'effort tout de même de le comprendre tel

il vient se jeter dans une mare politique qu'il avait toujours observé de loin, de sa diaspora.

Ancien fonctionnaire du Fonds Monétaire International et ancien commissaire aux comptes de la C14, Ekué Gaméssou Kpodar estime que la situation du Togo est alarmante et caractérisée par l'insécurité, le désespoir, la misère, le chômage, la cherté de la vie, un système éducatif inadapté, des structures de santé efficaces et l'endettement. Un tableau peint carrément en noir par cet acteur de la diaspora qui pense que son heure politique a sonné pour qu'il soit ainsi au service du Togo et des togolais afin " de recréer la confiance entre les citoyens, restaurer la crédibilité de l'Etat et redonner au peuple sa liberté et sa dignité ".

Pour l'instant, le candidat Ekué Gaméssou Kpodar ne vient de débiter sa séance de prestidigitation, à l'air *libre*.

ECONOMIE :

L'Activité économique retrouve sa vigueur d'avant Août 2017

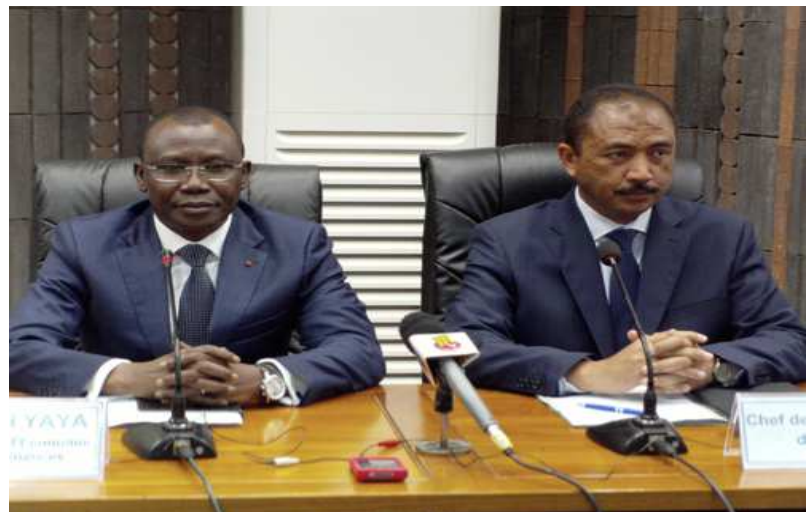
L'équipe du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Ivohasina Razafimahefa qui vient de séjourner au Togo, dans le cadre de la cinquième revue du programme soutenu par une Facilité élargie de crédit (FEC) en matière de réduction de sa dette, a reconnu qu'après une forte décélération en 2017 due aux tensions sociopolitiques, l'activité économique au Togo a repris en 2018 et cette reprise s'est poursuivie au premier semestre de 2019. " La croissance économique devrait s'accélérer légèrement, passant de 4,9 % en 2018 à 5,3 % en 2019 " a dit Ivohasina Razafimahefa.

Par Ali SAMBA

Les efforts budgétaires amorcés en 2017 se sont poursuivis à fin juin 2019. Le recouvrement des recettes a atteint l'objectif visé en juin et les dépenses globales ont été inférieures aux prévisions. Si les politiques actuelles sont maintenues au second semestre de 2019, le Togo respectera pour la troisième année consécutive le critère de convergence relatif au déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA, fait savoir le FMI.

Le cadrage budgétaire pour 2020 vise un déficit budgétaire global légèrement inférieur à 2 % du PIB. Les efforts d'assainissement budgétaire ont permis de réduire la dette publique ; la poursuite de ces efforts contribuera à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette.

En fin Juin 2019, la dette du Togo se situe à 73% du PIB incluant les dettes des sociétés d'Etat. En suivant les normes de l'UEMOA qui mettent à part la dette de ces sociétés, le Togo se retrouve avec un taux de 70,9%. En plus de cela, le Togo a signé un accord avec une entité qui



Le ministre Sani Yaya (g) et Ivohasina Razafimahefa du FMI

devrait faire baisser le taux de la dette de 3%. " Par rapport à l'opération spécifique que nous voulons faire avec une entité spécifique, la convention est déjà signée, la comptabilisation a été faite mais pas en fin juin. C'est une dation en paiement qui va faire baisser le niveau de la dette " a dit le ministre Sani Yaya. Il faut ajouter que l'opération de "private syndicate" sur le marché européen que le Togo a initié au 2^e trimestre de cette année de l'ordre de 300 millions d'euros pour éponger la dette intérieure est en bonne voie. Le Togo attend l'approbation de la garantie du Conseil d'Administration de la Banque Mondiale pour 40% et celle de l'African Trade Insurance(ATI) pour 60%/. Le Togo prévoit que le réprofilage de cette dette intérieure va faire baisser le taux de la dette de 1%.

Pour le FMI, " Les réformes structurelles budgétaires progressent. Les réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes visent à renforcer les recettes permanentes ; les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des mesures fondées sur les recomman-

dations issues d'un diagnostic de l'administration des recettes effectué récemment. L'Office togolais des recettes se propose de renforcer le cadre de conformité volontaire ; la dématérialisation des procédures douanières sera accélérée ; les déclarations et les paiements en ligne seront facilités ; et les services aux contribuables seront améliorés.

Du côté des dépenses, il sera mis en œuvre les principales mesures découlant de la revue des dépenses achevée récemment ; des dispositions seront prises pour remplir les conditions préalables pour une transition harmonieuse vers l'instauration du budget-programme et élargir le champ du compte unique du Trésor (CUT).

Sur ce dernier point, le gouvernement continue de renforcer la mise en œuvre du plan de trésorerie et le contrôle des autorisations d'engagements.

A en croire le FMI, 32 comptes d'entités de l'administration centrale auprès de banques commerciales ont été clos et les soldes ont été virés au compte unique du trésor (CUT), avec pour objectif, à moyen terme, de centraliser toutes les recettes et

les dépenses dans ce compte et de commencer à mettre en place des instruments de gestion de trésorerie. Il faut dire que l'opérationnalisation du compte unique du trésor a été l'une des réformes économiques réalisées pour le compte de l'année 2018, au moment de la revue du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques (PARGFP).

Selon nos confrères du bi-hebdo UNION, le ministre de l'économie et des finances avait adressé une correspondance à la banque togolaise pour le commerce et l'industrie (BTIC) pour demander la fermeture des comptes ouverts dans ses livres et dont les soldes sont constamment débiteurs. Une autre correspondance était adressée au ministre des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle pour la fermeture des comptes ouverts au profit de ce ministère dans les livres des comptes des chèques postaux (CCP).

Un autre sujet abordé par la mission du FMI est celui de la privatisation des deux banques publiques, la BTIC et l'UTB.

" Malgré quelques retards, la mission se félicite de l'engagement du gouvernement à poursuivre la privatisation des deux banques publiques. Le succès de cette privatisation permettra de préserver la stabilité du secteur financier et de réduire les risques pour le budget de l'Etat. Le gouvernement entend prendre des mesures pour lutter contre le taux élevé de créances en souffrance, suivre de près les principaux indicateurs de solidité financière et prendre les mesures nécessaires, le cas échéant " fait savoir le FMI qui précise que les avis d'appel d'offres internationaux sont attendus vers la fin du mois de *Septembre*.

Zozo

POLITIQUE : JEAN-PIERRE FABRE DEVIENT MAIRE



Jean-Pierre Fabre, le leader de l'ANC (opposition) a été élu mercredi maire de la commune de Golfe 4 qui comprend notamment les quartiers de Kodjoviakopé, Amoutivé, Adawlato et Hanoukopé. Isabelle Ameganvi (également ANC) a été élue première adjointe. Un autre opposant, James Amaglo (FDR) prend la direction de la commune du Golfe 2. Les 1527 conseillers municipaux fraîchement élus ont commencé à élire les maires d'une centaine de communes.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : ET DIEU DANS TOUT ÇA ?



L'archevêque émérite de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, invite Dieu à s'engager dans le débat politique à quelques mois de l'élection présidentielle.

Il annonce des 'Journées nationales de jeûne, de prières et de louanges à l'endroit de Dieu' ... pour aboutir à une candidature unique de l'opposition.

'Nous avons décidé de cela afin que s'opère, dans un esprit de consensus, le choix d'un candidat unique de l'opposition', indique-t-il.

'Ces Journées engagent toutes les confessions religieuses afin qu'advienne dans la paix durable l'alternance politique au Togo en 2020', précise le prélat.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : UNE FEMME PREND LES RÊNES DE LA MAIRIE D'ATAKPAMÉ

Florence Kouigan (UNIR, majorité présidentielle) a été élue vendredi soir maire d'Atakpamé (160km de Lomé).

Cinquième ville du Togo en nombre d'habitants, elle est la capitale de la région des Plateaux

Elle se situe se trouve sur une colline complète le 'triangle du café-cacao' formé par Kpalimé, Badou et Atakpamé.

C'est une zone agricole importante.

Source : @republicoftogo.com

SOCIÉTÉ / MICROFINANCES :

Les Autres Sources de Ponction des Fonds de Coopec Solidarité par FUCEC

(Deuxième Partie)

Dans notre dernier numéro, nous vous avons retracé les moyens par lesquels la FUCEC-Togo rackette les Coopecs et notamment Coopec Solidarité qui a été la seule à pouvoir dire non à certaines pratiques jusqu'à ce que le Directeur Général de Fucec Togo, Monsieur FEDY et ses acolytes arrivent à mettre à sa tête monsieur LEGBA MONY Gabriel Koffi qui est devenu membre de Coopec solidarité dernièrement juste pour pouvoir être Coopérateur de Coopec Solidarité et répondre ainsi aux critères nécessaires d'être désigné comme Président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité.

Par Crédo TETTEH

Aujourd'hui, et comme promis, nous publions la suite de ce processus de rackettage des Coopecs membres de la FUCEC-Togo par la Faïtière. Mais la semaine dernière, un certain nombre de développements ont eu lieu nous obligeant à faire un petit préliminaire avant de revenir à notre sujet.

Des Derniers Développements

Décidé à servir de façon totalement larbaine le DG de FUCEC Togo, Monsieur FEDY et ses complices, l'actuel président du Conseil d'administration de Coopec Solidarité, Monsieur LEGBA MONY a décidé de passer outre la volonté des Coopératrices et Coopérateurs et a convoqué un Conseil d'Administration pour faire adopter la modification de l'organigramme de Coopec Solidarité et inclure un Directeur Adjoint. Ce Directeur adjoint qu'ils veulent bientôt nommer serait un proche de monsieur FEDY dont nous taisons le nom. Dès que la nomination sera faite, nous vous en donnerons les tenants et les aboutissants.

En tout état de cause, le poste de Directeur étant un poste statutaire, le poste de Directeur Adjoint doit être intégré dans les statuts de la Coopec Solidarité avant que celui-ci puisse être officiellement créé ou opérationnel. A cette occasion, LEGBA MONY devrait s'expliquer devant les Coopératrices et Coopérateurs de Coopec Solidarité sur les raisons qui justifient la création d'un tel poste. Ce que nous savons à ce jour est que la création de ce poste est destinée à rendre la direction de la Coopec Solidarité collégiale en vue des conséquences suivantes :

- contrebalancer les décisions du Directeur en exigeant l'unanimité des voix du directeur et son adjoint ;
- suspendre le directeur actuel et faire exécuter ses tâches par son adjoint, le temps de prendre les principales décisions controversées ;
- licencier l'actuel Directeur et le faire remplacer par son adjoint qui sera ensuite confirmé dans le rôle de Directeur ;

De la même manière, du jeudi 12 au vendredi 13 septembre dernier, Messieurs FEDY, DADANEMA et consorts ont fait convoquer une assemblée générale de la FUCEC-Togo.

L'objectif de cette assemblée générale qui a réuni les Présidents des Conseils d'Administration des trente-sept (37) Coopecs qui sont désormais tous sous la férule de FEDY (puisque celui-ci a réussi à placer un fidèle en la personne de LEGBA MONY à la tête de la Coopec Solidarité que lui et ses affidés désignent sous le terme " d'enfant rebelle " du réseau FUCEC-Togo. A cette assemblée qui est désormais une caisse de résonance ou d'enregistrement de FEDY et

consorts, il s'agissait de faire adopter la nouvelle vision des relations entre les Coopecs et la Faïtière qui fait des Coopecs de simples prête-noms pour la Faïtière puisque cette stratégie fait disparaître les Coopecs membres de la FUCEC-Togo qui n'existeront et n'agiront désormais que par le biais de la FUCEC-Togo. En effet, avec ces nouveaux textes que le DG de FUCEC Monsieur FEDY et sa cour tentent d'imposer, c'est FUCEC-Togo qui décide désormais des dépenses des Coopecs membres, c'est elle qui recrute et dirige leur personnel. Est-ce un changement d'employeur pour les employés ? On doit se poser d'énormes questions puisque jusque-là les statuts de Coopec Solidarité sont clairs que c'est cette institution qui recrute et entretient les relations de travail avec ses employés.

A l'assemblée générale de la FUCEC-Togo de cette semaine, cette assemblée " caisse d'enregistrement " composée des Présidents de Conseils d'Administration qui ignorent que ce n'est pas les intérêts de FEDY et de ses acolytes qu'ils sont censés défendre mais ceux des membres de ces Coopecs qu'ils représentent (Coopérateurs et Coopératrices) auraient adopté toutes les prétentions et volontés des sieurs FEDY, DADANEMA et autres complices par acclamation comme dans une réunion de parti unique. Bien évidemment ils sont terrorisés par le sieur FEDDY et, n'osent jamais discuter ses désirs qui sont pour eux des ordres. Ces présidents de Conseils d'Administration sont avertis : engagez leur responsabilité sans le savoir.

Nous reviendrons encore une fois en détail sur les détails et analyses de ces textes dans les prochains jours. Mais d'ores et déjà, les Coopérateurs Conscients et qui ne veulent plus être des sujets mais des acteurs ont décidé de signer une pétition qui a déjà réuni plusieurs centaines de personnes et dont nous vous publions aujourd'hui les dix-huit (18) principales Résolutions. La publication de tout le texte avec les analyses suivra dans les prochains jours. Cela étant, revenons à nos propos sur la ponction des Coopecs par la FUCEC-Togo.

L'autre Volet du Rackettage de Coopec Solidarité

Dans leurs activités de banques et notamment de crédit, les Institutions de microfinance comme les banques sont obligées de placer l'argent qu'elles reçoivent ou les bénéfices qu'elles engrangent à des taux d'intérêt leur permettant de faire fructifier l'argent des déposants.

A ce titre, FUCEC-Togo exige que les membres de son réseau déposent leurs fonds chez elle avec espoir d'une rémunération subéquente. Ainsi, l'article 4 de la Convention d'affiliation qui existait entre les deux parties en 2004 et qui est toujours resté en vigueur à ce jour dispose que " la Caisse Centrale s'oblige à rémunérer le dépôt de la COOPEC dans ses livres de façon concurrentielle aux banques commerciales ". Cela signifie concrètement que FUCEC doit rémunérer l'argent déposé chez elle par les Coopecs au moins à un taux qui équivaut à ce que la Banque la plus rémunératrice des dépôts à terme (DAT) offre sur le marché togolais ou de la BCEAO. Or, FUCEC-Togo qui continue de piétiner les droits des Coopecs membres de son réseau et des membres de ces Coopecs (Coopérateurs et Coopératrices) a toujours refusé de respecter cette disposition.

En effet, Coopec Solidarité a au total dans

les livres de la Caisse Centrale de FUCEC un Dépôt à Terme (DAT) de treize milliards trois cent trente-cinq millions (13 335 000 000) FCFA. Une partie de ce DAT, soit trois milliards deux cent trente-cinq millions (3 235 000 000) FCFA est rémunéré à un taux de 4,8%. L'autre partie d'un montant de neuf milliards cent millions (9 100 000 000) francs CFA est rémunérée à 5%.

Le DG de FUCEC, Monsieur FEDY et ses acolytes replacent ces Dépôts A Terme de Coopec Solidarité à un taux supérieur auprès des banques commerciales et font empocher par la Faïtière la différence qu'ils refusent systématiquement et malgré les demandes de reverser et même de partager avec la Coopec.

Dans la réalité, sur le marché de Dépôt à Terme, le taux minimum auquel Coopec Solidarité peut faire rémunérer ses Dépôts A Terme au niveau des banques commerciales où elle a également d'autres DAT est de 6,5%. Ce taux peut varier selon nos informations jusqu'à 8%. Cette situation ainsi décrite

argent auprès des institutions bancaires bien rémunératrices et leur en faire bénéficier par des baisses de taux d'intérêt des prêts, les dirigeants de Coopecs préfèrent placer ces fonds auprès d'une institution qui rémunère ces fonds au plus bas taux avec pour seul intérêt d'enrichir ses dirigeants qui sont ainsi engraisés par des fonds provenant des plus démunis.

C'est pour cette raison que contrainte de continuer de verser un loyer à FUCEC-Togo, obligée de faire face à une mauvaise qualité de son portefeuille, Coopec Solidarité va, conformément à l'article 5 de la convention du 1er octobre 2008 portant sur la contribution au budget de FUCEC, faire parvenir le 28 Septembre 2017 une demande de révision de sa contribution qu'elle souhaite voir réduire de 100 millions à la somme de 40 millions. Aucune suite n'a été donnée à ce jour à cette demande par FUCEC qui a traité cette demande avec un royal mépris. (Voir courrier en facsimilé)



entraîne pour la Coopec Solidarité et ses membres un manque à gagner annuel de cent quatre-vingt-onze million quatre cent quatre-vingt-quinze mille (191 495 000), soit (12.335.000.000 x 6,5%) - (3 235000000 x 4,8%) + (9 100 000 000 x 5%).

Coopec Solidarité qui aurait pu capitaliser sur ces fonds pour réduire les taux d'intérêts exorbitants des prêts qu'elle octroie à ses déposants (Coopérateurs et Coopératrices) avait indiqué craindre que si un jour ses coopérateurs apprenait une telle situation, elle pourrait être taxée par ceux-ci de mauvaise gestion car les déposants ne comprendraient pas qu'au lieu de faire fructifier leur

Au vu de ce que FUCEC-Togo pompe comme fonds à Coopec Solidarité et qui est publié dans la première partie de cet article (dans notre édition passée), on se rend compte que la FUCEC-Togo prend pratiquement la totalité des retombées positives auxquelles peut accéder les Coopecs Membres de ce réseau en général et la Coopec Solidarité en particulier.

En comptabilisant tous les fonds qui vont ainsi de Coopec Solidarité à FUCEC, on peut dire que Coopec Solidarité verse d'une première part à la FUCEC un montant annuel de deux cent trente et un million quatre cent qua-

Suite à la page 5

SOCIÉTÉ / MICROFINANCES :

Les Autres Sources de Ponction des Fonds de Coopec Solidarité par FUCEC

(Deuxième Partie)

Suite de la page 4

tre-vingt-quinze mille (231 495 000) FCFA (soit 40 000 000+191 495 000) pour le financement de son budget. Cette somme est de loin supérieure au montant de 100 000 000 FCFA prévu par la convention signée par les parties en novembre 2016.

D'autre part, il faudra signaler que dernièrement et dans cette situation de flou total, FUCEC a adressé à Coopec Solidarité une nouvelle facture de trois cent dix-huit millions neuf cent sept mille quarante (318 907 040) francs CFA au titre d'une partie de la contribution de cette dernière au budget de la Faïtière pour l'année 2018. Et chaque trimestre, la FUCEC se présente aux portes de Coopec Solidarité avec une facture à payer de 79 726 760, 02 Francs CFA (les factures des 22 mars 2018, 20 juin 2018, 4 octobre 2018 et 21 novembre 2018 ont été publiées en facsimilé dans notre dernier numéro).

Cette somme faramineuse représente en réalité 50% du montant réel que Coopec Solidarité doit payer à FUCEC suivant le nouveau mode de financement du budget établi par la Faïtière sans aucune discussion préalable avec Coopec Solidarité. La somme réelle à payer qui est de 318 907 040 x 2 fait six cents millions huit cent quatorze mille quatre-vingts (637 814 080) francs CFA. Il s'agit une fois encore d'un diktat de monsieur FEDY et compagnie.

Précisons que selon nos informations, Coopec Solidarité n'a jamais été informée du nouveau mode de calcul retenu et qui entraîne son imposition à un tel montant et il ne lui a été notifié aucun document lui permettant de savoir d'où vient exactement ce nouveau montant. Elle doit simplement payer parce que Monsieur FEDY et ses amis en ont ainsi décidé et selon eux, il n'y a pas de voie de recours contre leurs décisions. Ne sont-ils pas en train de se tromper ? Ne verront-ils pas bientôt qu'ils ne sont pas aussi puissants qu'ils le croient. Cette situation est d'autant plus surprenante que les deux institutions sont liées par une Convention de contribution au Budget de FUCEC-Togo qui date de 2004 et depuis novembre 2016 il y a entre elles un Protocole d'accord qui a déterminé de façon claire l'avenir de leurs relations sur le plan des contributions au Budget de la Faïtière.

Mais comme indiqué ci-haut le mode de calcul est soigneusement caché et personne ne sait sur quelle base sont déterminées ces sommes dites " contribution au budget de la FUCEC-Togo).

Or, dans le cadre du Protocole d'accord signé par les parties le 24 novembre 2016 et qui n'est autre chose qu'un avenant à la Convention de contribution au Budget liant les parties en attendant la signature d'une nouvelle convention en ce sens, il est prévu qu'à l'avenir la contribution complémentaire au budget de la Faïtière, en sus des 100 millions annuellement versés, sera constatée dans un acte qui en fixe notamment le mode de calcul et les modalités de paiement ". Puisque désormais Coopec Solidarité doit verser 637 814 080 FCFA. Où est l'acte qui a fixé que Coopec Solidarité doit payer à FUCEC-Togo 537 814 080 FCFA en plus des 100 000 000 FCFA prévus par le Protocole d'accord ? Quel est le mode de calcul qui permis de passer de la somme de 100 000 000 FCFA à plus de 637 814 000 FCFA, soit une augmentation de 637,81% de novembre 2016 au moment où le protocole d'accord a été signé en 2018, soit environ un (1) an environ

? En clair, FUCEC-Togo et ses dirigeants ne connaissent pas les textes et ne les respectent pas. Pour eux, les textes et les promesses ou les concessions n'engagent que la partie adverse.

En prenant donc en compte les divers éléments concernant les fonds engrangés par FUCEC-Togo sur le dos de Coopec Solidarité, on arrive à une participation annuelle directe de Coopec Solidarité au budget de la FUCEC qui se chiffre désormais à six cents millions huit cent quatorze mille quatre-vingts (637 814 080) francs CFA soit 318 907 040 x 2.

A cette somme, il faut ajouter celle de cent quatre-vingt-onze millions quatre-cent quatre-vingt-quinze mille (191 495 000) francs CFA qui est le total des intérêts empochés par la FUCEC sur les Dépôts à Terme de Coopec Solidarité à la Caisse Centrale entre les mains de FUCEC-Togo. On arrive ainsi à un total de huit cent vingt-neuf millions trois cent neuf mille quatre-vingts (829 309 080) francs CFA (soit 637 814 080 + 191 495 000).

Aujourd'hui, tout est fait dans le Réseau comme si Coopec Solidarité appartenait non pas aux coopérateurs ou déposants qui en sont membres mais plutôt à la FUCEC Togo.

La question qui est alors posée est de savoir où exactement Coopec Solidarité pourra trouver les 829 309 080 de francs CFA pour payer à la Faïtière au titre de sa contribution au budget de fonctionnement de cette dernière et des fonds annexes qui doivent aller ailleurs ?

Ces sommes représentent le montant réel que ponctionne FUCEC Togo sur Coopec Solidarité seule. Et Coopec Solidarité était la seule parmi les Coopecs à pouvoir dire non à FEDY et complices sur certaines choses. C'est la seule sur laquelle le DG de FUCEC, monsieur FEDY n'avait pas encore totalement main basse jusqu'à l'arrivée de son collaborateur LEGBA MONY Gabriel Koffi qui apporte désormais Coopec Solidarité à FEDY et complices sur un plateau d'or. Si tel est le cas, si malgré le fait que Coopec Solidarité pouvait protester, celle-ci est autant saignée financièrement, alors on peut imaginer combien monsieur FEDY et son groupe prennent d'argent sur les trente-six (36) autres Coopecs qui sont également membres de la FUCEC-Togo.

A tout ceci, il faut également rajouter les fonds provenant des institutions internationales surtout les institutions américaines qui ont mis en place la FUCEC. Ceux-ci ont des programmes avec des prêts à taux Zéro ou à des taux proches de Zéro destinés aux plus démunis de nos pays. Ces programmes ne sont jamais mis à la disposition des personnes à qui ils sont destinés et ne sont même souvent pas rendus publics pour être connus des membres de ces microfinances à qui on continue d'imposer des taux prohibitifs de l'ordre de 12 à 14% finissant en 17 et 18% voire même plus. Les sommes énormes engrangées par les Coopecs auraient pu permettre de réduire les taux exorbitants pratiqués par les microfinances dont la philosophie de base est de rendre facile le crédit aux plus démunis. Hélas non.

Les Systèmes des Finances Décentralisés (microfinances) sont devenus aujourd'hui les cordes par lesquelles la plupart des pauvres des pays les plus pauvres sont pendus. Même celles qui sont créées au sein des églises sont sans vergogne. Elles ponctionnent les plus démunies jusqu'à la dernière goutte en leur



Le siège de FUCEC-Togo à Lomé

faisant croire qu'on les aide. La Bible a dit de ne pas s'enrichir sur le dos des autres, de ne pas prêter aux taux usuraires. Cela vaut pour les fidèles, pas pour les pasteurs et la direction des Eglises qui se sucent sur le dos des pauvres fidèles. Comment expliquer qu'alors que le taux de prêt bancaire est de 11 à 13% et est considéré comme prohibitif, nos microfinances soient à 12, 14, voire 17 et 18% ? C'est un non-sens qui est entretenu souvent par le fait que des gens se font d'énormes bénéfices sur le dos des plus pauvres et aucun système n'est mis en place dans nos pays pour faire respecter la philosophie et les objectifs qui ont présidé à la création du système des micro-crédits.

Muhammad Yunus, l'économiste et entrepreneur social du Bangladesh qui a créé les concepts de microfinance et de microcrédit dès 1976 avec la Grameen Bank et qui a été distingué prix Nobel de la paix en 2006 n'a pas eu pour philosophie de permettre aux dirigeants des institutions de microfinance de s'enrichir sur le dos des plus démunis. Il voulait aider les plus pauvres à avoir du crédit à moindre coût. Des gens comme FEDY Kokoumeh, FIOKLOU Messan, DADANE-MA, LEGBA MONY Gabriel Koffi et consorts ont changé l'objectif de ce concept. Ils permettent au plus riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres.

Il est temps que cela s'arrête. Il est temps que les systèmes de microfinance au Togo commencent à appliquer aux pauvres surtout aux travailleurs (fonctionnaires et autres), aux bonnes femmes et autres modestes citoyens des taux de crédit qui ne les contraignent pas à demeurer dans la dette toute leur vie mais qui les aident à se lever pour avancer vers le bonheur et le bien-être.

Cela étant, que font exactement FEDY et ses acolytes avec tout cet argent ?

On ne peut pas croire qu'ils utilisent tous ces fonds seulement pour offrir des retraites dorées aux membres du cercle des amis et complice. Rappelons que Monsieur FIOKLOU Messan est admis à la retraite depuis le 4 avril 2018 mais est maintenu artificiellement en place avec un contrat dit " de prestation intellectuelle " qui lui octroie la somme de plus de 500 000 francs CFA tous les mois en plus de sa pension de retraite. Monsieur FEDY attendrait la même chose avec un salaire autrement très important lorsqu'il prendra sa retraite au 31 décembre 2019 ? Voilà certains des avantages qui ne sont que la partie visible de l'iceberg.

A côté de cela, il y a tout le monde que les sommes énormes servent à corrompre dans l'administration, dans les institutions bancaires

et régionales, dans la presse, etc... Où met-on le reste de l'argent ? Il va falloir certainement répondre à cette question un jour.

Lorsqu'on pose la question à monsieur FEDY et ses collaborateurs et complices sur la destination des fonds, ils ne répondent pas. Ils se contentent d'affirmer que le Directeur de Coopec Solidarité gagne plus que le Directeur Général de FUCEC-Togo. Quelle réponse ? La Coopec Solidarité génère de la fortune ? Elle a, en 2018, réalisé un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et demi. Il est normal qu'elle paye bien son Directeur qui travaille pour générer des ressources. Que génère FUCEC-Togo comme revenu ? Rien. Elle ponctionne ce que gagnent les Coopecs pour enrichir et engraisser ses dirigeants et leurs acolytes. Et le Directeur Général de FUCEC-Togo aurait un budget qui lui permet de dépenser à la folie.

Le poste de Directeur Général de FUCEC-Togo est d'ailleurs tellement juteux que monsieur FEDY aurait déjà préparé un de ses proches pour monter sur le trône de DG quand il sera à la retraite à la fin de l'année (31 décembre 2019). Entre-temps, il aura bien-sûr pris soin de se faire accorder un prétendu " contrat prestation intellectuelle " qui lui offrira au moins 1.000 000 FCFA de salaire en plus de sa pension de retraite.

Ce qui est sûr, c'est que la dictature de monsieur FEDY et ses complices a fait des émules. Les autres faïtières essayent de copier exactement la même chose et donc de mettre les Coopecs membres de leur réseaux sous la férule des Faïtières qui sont devenues des dictatures " budgétivores " qui imposent ce qu'elles veulent aux Coopecs membres aussi bien sur le plan financier que de la gestion de leur personnel et de la gouvernance en général.

En voyant tout ce que ponctionne la FUCEC-Togo sur la Coopec Solidarité alors que celle-ci reste encore debout, on peut s'imaginer à combien s'élèvent le chiffre d'affaires et les bénéfices de Coopec Solidarité. Selon nos informations, monsieur FEDY a voulu même à un moment donné ponctionner les Coopecs pour créer une prétendue FONDATION qui l'emploierait à vie. Nous y reviendrons avec toutes les informations.

Au lieu que tout cet argent serve à réduire les taux d'intérêt pour les clients des Coopec c'est-à-dire les coopérateurs et coopératrices, cela rentre plutôt dans les gorges très profondes des dirigeants qui ont des poches sans fond et entretiennent une cour de personnes sur qui ils disent compter sur le plan *politique*.

Suite à la page 6

Zozo

SOCIÉTÉ : LA SECONDE ÉDITION DE " TOGO TOP IMPACT " PROMET DES INNOVATIONS



La 2ème édition de "Togo Top Impact" est prévue pour le 30 novembre prochain. L'annonce a été faite jeudi dernier au cours d'une conférence de presse à Lomé par les organisateurs de cette soirée qui récompense l'excellence.

Initié par l'association ONDI-Togo (Organisation Nationale pour l'Excellence et le Développement Intégral au Togo), "Togo Top Impact" honore des togolais ayant impacté la société à travers leurs actions. Parmi les activités annoncées par le Comité d'organisation, une campagne durant le mois d'octobre pour inciter les Togolais à positiver et mieux parler de leur pays.

Le thème retenu pour cette nouvelle édition est "L'excellence et l'innovation au service du développement". A en croire les organisateurs, plusieurs innovations sont apportées pour rehausser le niveau de l'évènement. "A cette deuxième édition, il y aura beaucoup d'innovations à commencer par le nombre de catégories qui a doublé. Le monde rural sera aussi mis en exergue, car les acteurs de ce secteur ont l'impression d'être oubliés", a déclaré le Président du comité d'organisation, Ali Tossa.

Des personnalités seront primées dans 10 catégories à savoir la santé, l'éducation, la culture, le sports, l'agriculture, l'humanitaire, l'économie, les TICs, la communication. Par contre, il y avait seulement 5 catégories l'année dernière à savoir médias, personnalité politique de l'année, énergie, personnalité de l'année et meilleure femme manager. Cette année, la catégorie politique n'a pas été retenue. Elle a été tout simplement mise en veille en attendant de définir les paramètres nécessaires à une meilleure coordination.

"Pour l'instant, nous n'avons pas les outils adéquats pour bien coordonner cette catégorie. Si dans 5 ou 10 ans nous avons les moyens adéquats pour cette catégorie, nous pourrions la relancer", a-t-il souligné.

Une campagne de valorisation du savoir-faire et des atouts togolais dénommée le "le mois de l'impact", va se dérouler tout le mois d'octobre. L'objectif de cette campagne est d'amener les gens à positiver et à mieux parler du Togo.

Le public aura connaissance de la liste officielle des nominés le 22 octobre. La première phase du vote par SMS ou en ligne, elle est prévue pour se tenir du 24 octobre au 6 novembre prochains. La 2e phase du vote est prévue entre le 10 et 22 novembre et laissera la place à la grande soirée des lauriers le 30 novembre prochain.

Dodo ABALO

SOCIÉTÉ / MICROFINANCES/ COOPEC SOLIDARITÉ : RESOLUTIONS

Suite de la page 5

Résolution n°1

La mise en place d'une véritable politique permettant de remplir les objectifs d'une institution de microfinance qui est de rapprocher le crédit des plus modestes en faisant tout ce qui est nécessaire pour diminuer le taux de crédit appliqué aux membres notamment en le faisant passer des 12 et 14% actuels à un taux beaucoup plus bas, si possible à un taux à un chiffre.

Résolution n°2

La prise de toutes les dispositions nécessaires et indispensables par les autorités togolaises, de la BCEAO et de la Commission Bancaire afin que toute la lumière soit faite sur la procédure de création des sociétés d'assurance dans le cadre de la FUCEC Togo et notamment le processus de démutualisation de MAFUCECTO, de transfert de son portefeuille et de sa fusion-absorption avec la CIF Vie Togo SA ;

Résolution n°3

Une reprise de fond en comble de la procédure qui a été initiée devant la Commission Bancaire de l'UMOA et qui a abouti à des décisions soit reprise afin de tenir compte de la réalité de la législation togolaise et du rôle de contrôle des Faïtières qui ne saurait se transformer en gestion de leurs membres ;

Résolution n°4

L'abandon pur et simple des textes que cherchent à imposer la FUCEC Togo à titre de convention d'affiliation, de convention de participation au budget de la Faïtière, de Statuts et de Règlement Intérieur avec la philosophie d'accaparement qui les sous-tend et une élaboration de nouveaux textes dans chacun des domaines qui tiennent compte des relations normales qui doivent exister entre les Coopecs et les réseaux conformément à l'esprit et à la lettre de la loi de 2011 ainsi que des amendements portés par Coopec Solidarité aux différents textes présentés par le passé par FUCEC-Togo ;

Résolution 5

Le retrait par Coopec Solidarité des fonds déposés à la Caisse Centrale de la FUCEC et leur placement en dépôt à terme (DAT) auprès de banques et institutions financières qui pourront les rémunérer à des taux plus intéressants que ceux de FUCEC-Togo ;

Résolution 6

Cessation immédiate de tout blocage arbitraire des fonds déposés par Coopec Solidarité auprès de FUCEC Togo opéré sur une base subjective et mise en place de tout système de contrôle par le réseau permettant de s'assurer que les fonds retirés servent aux objectifs poursuivis par les Coopecs et notamment la Coopec Solidarité ;

Résolution 7

Levée de tous les blocages arbitraires à la construction du nouveau siège de Coopec Solidarité par la FUCEC ;

Résolution 8

Fixation claire des règles de contribution au Budget de la Faïtière qui seront soit une cotisation fixe annuelle, soit une rémunération des éventuels services rendus par la FUCEC Togo aux Coopecs à des tarifs normaux et non arbitraires ou excessifs ;

Résolution 9

Arrêt définitif et immédiat de toute procédure ou tentative de centralisation du personnel des Coopecs et notamment de Coopec Solidarité au niveau de FUCEC Togo qui n'a rien à avoir avec les employés des Coopecs qui doivent signer des contrats avec la direction de ces Coopecs et avoir des relations normales d'employé à employeur dans ce seul cadre ;

Résolution 10

La poursuite de la procédure judiciaire relative à la reddition de compte exigée par Coopec Solidarité relativement au processus de création des compagnies d'assurance dans le cadre du réseau FUCEC Togo, action qui est actuellement en appel ;

Résolution 11

La rétractation de la décision arbitraire de rupture du contrat entre

Coopec Solidarité et son conseil juridique et la mise en place d'une procédure normale permettant aux organes de Coopec Solidarité de :

- faire connaître au conseil juridique les éventuels griefs objectifs qui lui sont reprochés,
- entendre les arguments dudit conseil sur lesdits griefs évoqués,
- organiser ladite audition dans le cadre d'une réunion du Conseil d'administration au complet assisté du Directeur de Coopec Solidarité comme le prévoient les textes de Solidarité ;
- prendre ensuite dans le cadre du Conseil d'administration dans sa globalité toute décision que justifierait objectivement ladite procédure et qui devra être argumentée et motivée ;

Résolution 12

Interdiction au Conseil d'administration de Coopec Solidarité de remettre en cause les décisions prises par les Assemblées Générales de ladite institution dans les divers domaines où la Coopec Solidarité a de conflits avec FUCEC Togo.

A ce titre, il est demandé au Président du Conseil d'Administration de mettre immédiatement fin à la procédure fébrile de mise en place de nouvelles commissions à laquelle il se livre depuis son élection et de se contenter des travaux déjà faits par le cadre des différentes commissions qui étaient en place et des décisions prises par les Assemblées générales de Coopec Solidarité ;

Résolution 13

Obligation pour le Conseil d'Administration de Coopec Solidarité de travailler pour les intérêts de ladite Coopec et non pour ceux de FUCEC Togo contre la Coopec Solidarité ;

Résolution 14

Interdiction au Président du Conseil d'Administration de remettre en cause les contrats de travail signés avant son arrivée et/ou de vouloir les contrôler de façon subjective et sur injonction des dirigeants de FUCEC Togo ;

Résolution 15

Levée immédiate de l'interdiction ou de la suspension faite à la direction de Coopec Solidarité par le Président du Conseil d'Administration afin que

les recrutements nécessaires, les affectations et les mouvements de siège puissent se réaliser pour éviter de continuer la paralysie actuelle du fonctionnement normal de la Coopec Solidarité ;

Résolution 16

Cessation immédiate par le Président du Conseil d'Administration des diverses entraves au fonctionnement de la direction de Coopec Solidarité et du harcèlement du Directeur ;

Résolution 17

Interdiction formelle au Directeur de Coopec Solidarité, conformément à l'article 51 des Statuts de Coopec Solidarité, de mettre en œuvre quelque décision que ce soit émanant de qui que ce soit et qui serait contraire à la législation togolaise ou aux textes de Coopec Solidarité ;

Résolution 18

Une clarification de la position du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité par rapport au conflit opposant Coopec Solidarité et FUCEC Togo sur la reddition des comptes dans le processus de création de la compagnie d'assurance et les autres sujets de discorde dont la centralisation du personnel, le taux de rémunération des avoirs de Coopec Solidarité à la Caisse Centrale de FUCEC, la construction du nouveau siège de Coopec Solidarité, la volonté de FUCEC de soumettre Coopec Solidarité à son joug par les nouveaux textes élaborés par la direction et le conseil d'administration de FUCEC, etc.

Il est demandé à cet effet au Conseil d'administration de Coopec Solidarité d'organiser rapidement une conférence de presse ou de sortir un communiqué de presse sur ces divers sujets.

Il est demandé instamment aux membres du Conseil d'Administration dont la mission est avant tout de représenter les adhérents que nous sommes, à la Direction et aux employés de Coopec Solidarité de mettre en œuvre les diverses recommandations ci-dessus et d'agir conformément aux seuls intérêts de Coopec Solidarité ou, à défaut, de déposer leur démission et de quitter leur poste ou fonction.

Fait à Lomé, le 26 août 2019

PRÉSIDENTIELLE 2020 / CANDIDATURE UNIQUE DE L'OPPOSITION À RUDE ÉPREUVE :

Ekué Gamessou Kpodar comme une " alternative crédible "

Les élections présidentielles de 2020 s'annoncent décisives pour le Togo. Et pour cause, après plusieurs tentatives de l'opposition togolaise d'obtenir l'alternance, l'idée de candidature unique qui a de tout temps alimenté les débats au sein de l'opinion, s'invite à nouveau dans les débats à quelques mois de 2020. La polémique, à peine née, sur la candidature unique de l'opposition togolaise, vient une fois de plus d'être mise à rude épreuve avec des déclarations multiples de candidatures au sein de l'opposition.

Après Gerry K. Tamaa du Nouvel Engagement Togo (NET), c'est le tour d'un "néophyte" de la politique togolaise de s'inviter dans le gros panier à crabes togolais. Pierre Ekué Gamessou Kpodar, né à Glidji-Kpodji dans les Lacs, un presque inconnu de



Ekué Gamessou Kpodar

la politique togolaise de déclarer sa candidature le 10 septembre dernier à Lomé. Pour cet économiste spécialisé en macroéconomie, finance et économie du développement, et ancien fonctionnaire du Fonds Monétaire International (FMI), le Togo qui présente un tableau non moins reluisant, peut néanmoins s'en sortir si les fils et

filles de ce pays mettent en avant l'intérêt national au détriment du "moi".

Pour Ekué Kpodar, "2020 qui marquera les 60 ans d'indépendance nominale de notre pays", loin d'être une formalité comme le présagent certains au vu des résultats des dernières élections, doit constituer une année charnière, donc de "transition". "Malgré les risques et obstacles" liés à l'histoire politique de notre cher pays, Ekué Gamessou Kpodar dit être "une alternative crédible" afin de satisfaire les "attentes légitimes des peuples togolais", notamment offrir au pays une "alternance pour une autre façon de gouverner".

Il a souligné que le changement dont il est question "n'est contre aucune personne en particulier, aucune institution en particulier, aucun intérêt particulier". Pour lui, "la reconquête

de la liberté et la dignité va libérer le génie créateur du peuple pour l'intérêt général et l'accroissement du bien-être de tous".

Même si le candidat déclaré se dit ouvert à toute initiative pouvant aboutir à l'alternance, il estime qu'il n'est pas prêt à un quelconque retrait de sa candidature, parce qu'il dit répondre à "un appel de servir et de se rendre utile". Après de 35 ans de vie professionnelle riche et diverse, l'idée de se consacrer à son pays le Togo, et partant à l'Afrique, est née depuis une quinzaine d'années.

Notons que Ekué Gamessou Kpodar n'est pas un parfait inconnu de la scène politique togolaise. Il a été commissaire au compte de la Coalition des 14 partis de l'opposition togolaise (C14).

Bawéla

Violences liées aux élections, les principales causes et solutions proposées

En conformité avec le protocole additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la bonne gouvernance (2001), toutes les accessions au pouvoir dans la région CEDEAO se font par des élections démocratiques et selon les lois et textes des pays. La Commission de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a, à travers sa Division d'Assistance Electorale (DAE) déployé de nombreux efforts pour s'assurer de l'inclusivité et de la crédibilité des processus électoraux dans la région.

Par Crédo TETTEH

Les échéances électorales se tiennent désormais régulièrement et pour la plupart pacifiquement et librement. Néanmoins, divers actes de violences qui ont dans certains cas mis un doute sur la crédibilité des élections ont pu cependant se produire.

Ainsi, notre région a connu des moments de tristesses à travers des élections qui ont été une occasion d'expression forte de violence. Notamment,



Barou Luther Y. Youkou

les élections, en 2005 au Togo, en 2007 au Nigéria, la Guinée en 2010 et la Côte d'Ivoire en 2010-2011 pour ne citer que ces pays, ont connu des fortunes diverses. Nous avons fraîchement en mémoire les incidents qui ont marqué le processus électoral au Bénin en Avril 2019. Cette violence, connue aussi bien des populations, des acteurs

politiques, des dirigeants que de la communauté internationale, prend ses racines dans divers paramètres historiques, politiques, et socio-économiques. Cerner ces paramètres, permettrait de mieux agir en amont et prévenir.

La violence électorale est une variante de la violence politique. Ainsi

observée, la violence électorale peut avoir lieu pendant n'importe quelle étape du cycle électoral, et les élections, comme le démontre l'expérience de la région ouest africaine, ne sont pas la cause première de la violence. Les scrutins électoraux sont perçus comme un accélérateur du déclenchement de la violence, en particulier lorsqu'ils ne sont pas tenus de façon crédible et inclusive.

Il vous souviendra que la région organisera dans la période 2020-2021, une dizaine d'élection présidentielle notamment, au Togo, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Ghana, au Niger, au Bénin, au Cabo Verde, et en Gambie, le moment est propice donc pour trouver les voies et moyens en vue de diminuer les violences liées aux élections.

Origine et causes des violences

Entre autres causes majeurs et origine de violence électorale, l'expérience de la région a démontré que les violences électorales trouvent leurs sources dans : la propagation des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, mais surtout dans les lois électorales ambiguës et qui prêtent à diverses interprétations ; dans les messages et propos incendiaires des leaders politiques et dans les discours de haines véhiculés lors des campagnes électorales par les leaders des partis politiques ; l'abus de pouvoir ; le manque de confiance aux organes de gestion des élections ; les frustrations des populations qui ont été lésées au cours des processus d'enregistrement des électeurs ; le fichier électoral non consensuel et contesté ; le rejet de certaines candidatures de partis politiques ou indépendantes sans justification légale ; la monopolisation des media et d'autres biens d'état pour raison de campagnes ; également le manque de consensus sur le mode de transmission des résultats ; le non-respect des délais légaux ou erreurs pendant la proclamation des résultats électoraux ;

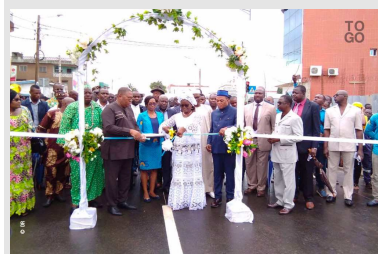
Quelques solutions pour y remédier
Certes, il n'existe pas de théorie exacte, ni de potion miraculeuse, mais les efforts de responsabilisation de tous les acteurs doivent être engagés afin de réduire au maximum les violences liés aux élections. Ainsi, une sensibilisation et éducation civique accrue et continue des citoyens s'imposent à travers les organisations de la société civile, des Chefs traditionnels et religieux. Les organes et structures en charge des élections doivent effectivement communiquer sur toutes les étapes du processus et tenir les acteurs et les populations au même niveau d'information en initiant des campagnes d'information avec les radios communautaires et même en langue nationale des populations cibles.

Par ailleurs, les Etats membres doivent s'efforcer à mettre tous les moyens nécessaires en œuvre, afin que les futures échéances électorales soient transparentes, inclusives et équitables. Si entre autres, le fichier électoral est consensuel et que les membres de l'administration électorale font l'unanimité des acteurs, évidemment les résultats des élections seront acceptés et moins il y aura de contestation.

Barou Luther Y. Youkou
Chargé de Programme, Operations
Direction Affaires Politiques
Commission CEDEAO.

Zozo

SOCIÉTÉ : UN BOULEVARD S'OUVRE AUX TOGOLAIS



Le Boulevard des Armées à Lomé (3,8km) a été inauguré vendredi par la ministre des Infrastructures et des Transports.

Cette avenue est stratégique pour le trafic dans la capitale car elle traverse plusieurs quartiers à forte densité. Sa réhabilitation permettra d'améliorer la fluidité de la circulation', a déclaré Zouréatou Kassa Traoré.

Outre la chaussée, tout a été refait, l'assainissement, l'éclairage public, les conduites d'eau et le passage de la fibre optique. Coût de la facture, près de 4 milliards de Fcfa.

Le projet, cofinancé par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et l'Etat, a été réalisé par l'entreprise de travaux publics togolaise Midnight Sun.

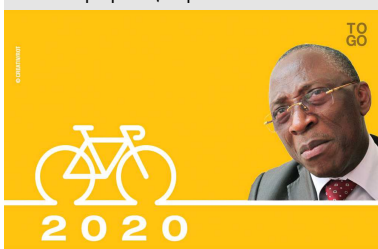
Le Boulevard des Armées va de l'avenue de la Victoire au carrefour de la Colombe de la Paix en passant par le camp Général Gnassingbé Eyadema, l'église catholique Saints Martyrs de l'Ouganda.

Enfin, cet axe dessert le principal hôpital du Togo, le CHU Sylvanus Olympio.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : VICTOIRE D'ÉTAPE

Paul Dodji Apévon, le président des FDR



(opposition) se félicite des bons résultats obtenus par son parti aux récentes municipales.

Les FDR obtiennent 28 conseillers municipaux et 3 mairies (Golfe2, Vo1 et Vo3). C'est une 'victoire d'étape', estime-t-il.

Mais avant de décrocher le maillot jaune et de franchir en vainqueur la ligne d'arrivée en 2020, il y a encore du boulot. Du plat des virages et de rudes montées.

M. Apévon préconise une candidature unique pour avoir une chance de remporter la présidentielle et pour cela il invite les leaders de l'opposition à 'un renoncement de soi'.

La question de la candidature unique agite le landerneau politique. Face au candidat du pouvoir et à un scrutin à deux tours, quelle est la meilleure stratégie ? Personne ne semble avoir la réponse pour le moment.

L'élection présidentielle aura lieu au premier semestre 2020.

Source : @republicoftogo.com



Mise au point de l'Office Togolais des Recettes suite à l'article du journal « l'alternative » du 10 septembre 2019

Le bi hebdomadaire « l'alternative » dans sa parution du 10 septembre 2019 a publié un article intitulé « Enquête : Contentieux entre la Société Moov et l'Etat togolais » et sous-titré : « Le Commissaire des Impôts Esono-Wavana ADOYI au cœur d'un scandale d'une commission de 500 millions FCFA ». L'auteur de cet article n'a pas caché son intention de vouloir jeter le discrédit sur l'institution et sur des personnalités et les diffamer.

La gravité des accusations contenues dans cet article oblige le Comité de direction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) à apporter des éclaircissements à l'opinion publique togolaise sur la gestion des informateurs en matière fiscale.

La présente mise au point est articulée en deux éléments :

1. De la confidentialité des données et de la protection des informateurs

La gestion de l'information fiscale est sensible et oblige l'administration fiscale à la traiter sous le sceau de la stricte confidentialité. C'est à ce titre que les gestionnaires de ces données doivent être assermentés. Aussi, les sources de ces informations sont-elles protégées.

C'est ainsi que l'article 339 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et l'article 9 du Code de Conduite et Procédures Disciplinaires de l'OTR obligent les employés de l'Office au respect scrupuleux de la confidentialité desdites données.

2. De la rémunération des informateurs

L'Office Togolais des Recettes comme toute administration fiscale, est doté de structures d'enquêtes et d'investigations fiscales dont le rôle est de lutter contre la fraude, l'évasion fiscale et contribuer ainsi à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, il peut utiliser les services des lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) pour l'atteinte de ses objectifs contre rémunération.

Le guide de l'informateur prévoit deux conditions pour qu'un informateur soit rémunéré :

- la dénonciation doit aboutir à des impositions complémentaires et supplémentaires au-delà des informations internes à l'administration ;
- la dénonciation doit être assimilée à de l'évitement fiscal ayant abouti à des redressements fiscaux.

En outre, les rémunérations de ces lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) sont assises sur les pénalités, amendes et majorations effectivement recouvrées suite aux redressements complémentaires et supplémentaires. Leur mode de calcul est réglementé par les textes en vigueur, et relève exclusivement de la compétence de l'administration fiscale.

En conclusion, en ce qui concerne le contentieux visé, le Comité de direction de l'OTR rappelle que la procédure de recouvrement suit son cours et que tout sera mis en œuvre afin de ne pas exposer les lanceurs d'alertes dont le patriotisme est à saluer, et les rassure qu'ils seront rémunérés à la clôture du dossier.

Fait à Lomé, le 13 SEPT 2019

Le Commissaire Général pi
Philippe Kokou B. TCHODIE



**FORUM ECONOMIQUE
DES DIASPORAS AFRICAINES**

28-29 | NOVEMBRE | 2019



**SAVE
— THE —
DATE**

forum.diaspora.tg

